

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de SERRES sur ARGET

DELIBERATION N° 2017-66

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 0

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-sept, le 22 SEPTEMBRE à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Fabrice BOCAHUT président de la délégation spéciale de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2017

Date d'affichage : 18/09/2017

Présents : Fabrice BOCAHUT, Jean-Louis DOUMERC, Jules HERIN de la délégation spéciale, Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (0).

Procuration (0)

La séance est ouverte à 20h

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame BAUZOU Françoise est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le Maire propose la nomination de 2 adjoints, en conformité avec l'article L.2122-2 du CGCT qui prévoit que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE le nombre de 2 adjoints au Maire.**

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION du 1^{er} ADJOINT AU MAIRE	1^{ER} TOUR DE SCRUTIN
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
Candidat : Annabel AUGUSTIN	
Nombre de voix obtenues :	15
Vote blanc	0

Madame Annabel AUGUSTIN a été proclamée 1^{er} adjointe au maire au 1^{er} tour de scrutin.

Madame Annabel AUGUSTIN a déclaré accepter ces fonctions.

ELECTION du 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE	1^{ER} TOUR DE SCRUTIN
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
Candidat : Thierry TORRES	
Nombre de voix obtenues :	15
Vote blanc	0

Monsieur **Thierry TORRES** a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur **Thierry TORRES** a déclaré accepter ces fonctions.

Ont signé les membres présents pour extrait conforme au registre des délibérations.

A Serres Sur Arget, le 22 septembre 2017

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

Le Maire
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/2017